

Journal Officiel

Notre association dépend du Régime Local Alsacien Mosellan , comme toute association à but non lucratif en Alsace, qui sera régie par les dispositions du Code Civil local maintenues en vigueur par l'article 2 de la loi du 1er Juin 1924, ainsi que par les présents statuts.

De ce fait notre association est actuellement inscrite au Tribunal d'Instance de Saverne dont ci joint, pour preuve, le dernier certificat d'inscription, qui fait force de loi !